

EHPAD Résidence La Reine des prés, 5 bis rue du puits, 59145 Berlaimont

Téléphone : 03 27 53 39 40 / Mail : secretariat.reinedespres@orpea.net



Offre d'hébergement :


Chambre individuelle de 22 m² + USA

Chambre couple de 40 m²

Studio de 40 m²

Dotation globale avec ticket modérateur



 Toute demande doit être adressée au secrétariat de la résidence et le dossier médical Cerfa est transmis au médecin coordonnateur pour accord

EHPAD Résidence La Reine des prés, 5 bis rue du puits, 59145 Berlaimont

Unité composée de 15 chambres simples



Offre d'hébergement :


Chambre individuelle de 22 m²

Unité de vie de 80 m² avec salon TV, salle à manger, cuisine

Détente et relaxation : Snoezelen, balnéo

Jardin attenant sécurisé de 80 m²



 Toute demande doit être adressée au secrétariat de la résidence et le dossier médical Cerfa est transmis au médecin coordonnateur pour accord

Offre d'hébergement :

Chambre individuelle de 22 m² + USA

Chambre couple de 40 m²

Studio de 40 m²

Dotation globale avec ticket modérateur



Toute demande doit être adressée au secrétariat de la résidence et le dossier médical Cerfa est transmis au médecin coordonnateur pour accord

Un dispositif dans certains EHPAD

- ✦ La Résidence La Reine des prés est habilitée pour 4 places en hébergement temporaire

Offre d'hébergement :

Chambre individuelle de 22 m2 + USA

Chambre couple de 40 m2

Studio de 40 m2



Toute demande doit être adressée au secrétariat de la résidence et le dossier médical Cerfa est transmis au médecin coordonnateur pour accord

Durée de l'hébergement temporaire

✦ Jusqu'à 3 mois

Dispositif souple puisqu'on peut y avoir recours :

- ponctuellement : quelques jours, par exemple si son proche part en vacances
- Régulièrement : par exemple, une semaine tous les 2 mois. L'accueil séquentiel facilite le répit de l'aidant et permet d'envisager potentiellement l'accueil de couples (ex : mari en USA / épouse en EHPAD).
- Sans excéder la durée maximale légale de 90 jours cumulés/année civile pouvant se dérouler en une seule fois ou en plusieurs périodes courtes dans l'année.



Les modalités du séjour et notamment la durée sont définies dans le Contrat de séjour signé à l'entrée

Tarif inclus avec le transport et le repas

C'est quoi ?

- ✦ Un lieu à taille humaine où l'on vient passer la journée avec d'autres résidents
- ✦ Un accompagnement adapté à ses besoins et réalisé par un professionnel formé

Qu'est-ce qu'on y fait ?

- ✦ Organisation de la journée selon le rythme de chacun avec des temps forts (accueil, repas, sieste, activités manuelles et cognitives, vie sociale)
- ✦ Favoriser les gestes de la vie quotidienne, voir du monde, échanger

A qui s'adresser quand on est concerné ?

- ✦ Son médecin traitant, le CLIC, la mairie, l'EHPAD, une assistante sociale

L'entrée

- ✦ Dossier médical validé par le médecin coordonnateur / Journée d'essai
- ✦ Signature du Contrat de séjour



Accueil temporaire	Accueil de jour
31€ / jour pour les frais d'hébergement + prise en compte du tarif dépendance de l'établissement	41€ / jour soit 20€50 / en demi-journée

Retrouvez plus d'informations sur portail-autonomie.lenord.fr

Ou composez le 03 59 73 73 73

Ou contactez le CLIC de Maubeuge au 03 27 56 16 44



Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

- ✦ A domicile, elle permet de financer des aides techniques et humaines
- ✦ En établissement, elle permet d'acquitter tout ou partie du tarif dépendance (hors ticket modérateur)
- ✦ L'évaluation des besoins est réalisée à domicile par un évaluateur médico-social de Département (grille AGGIR)

Allocation journalière du Proche Aidant

- ✦ Cette allocation correspond à un congé pour le proche aidant . Allocation journalière fixée à 43,83€ par jour pour les personnes vivant en couple et 52,08€ pour les personnes vivant seules.
- ✦ La demande est à établir auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Mutualité Sociale Agricole

Aide au répit

- ✦ Cette aide est versée dans la limite d'un plafond d'environ 500€ par an pour permettre de faire prendre en charge son proche si l'aidant souhaite s'absenter (activités de détente, vacances, etc...)

Aide en cas d'hospitalisation

- ✦ Une aide pour prendre en charge son proche en cas d'hospitalisation concernant l'aidant, dans la limite d'un plafond d'environ 1000€ à chaque hospitalisation

APL, ASH, Caisse de retraite, Complémentaire santé, Crédit d'impôts

- ✦ D'autres aides peuvent être sollicitées comme : l'Aide Pour le Logement, l'Aide Sociale à l'Hébergement, des compléments par la Caisse de retraite ou la Complémentaire santé. Aussi un crédit d'impôt permettant un dégrèvement jusqu'à 2500€ par an est alloué sous conditions. N'hésitez pas à les solliciter !



Retrouvez plus d'informations sur portail-autonomie.lenord.fr ou composez le 03 59 73 73 73 / Le CLIC de Maubeuge au 03 27 56 16 44

Une offre d'hébergement diversifiée pour répondre à tous les besoins

Plusieurs tailles de logements :

- Chambre individuelle de 22 m² + USA
- Chambre couple de 40 m²
- Studio de 40 m²

Nous sommes classés au palmarès des meilleures maisons de retraite 2024

Un établissement de plain pieds, récent, avec un environnement verdoyant et calme : jardins intérieurs, parc extérieur, rue résidentielle, commerces et transports en commun à proximité

Une offre de soins reconnue avec l'intervention de kinésithérapeutes et de médecins de villes

Nous sommes à moins de 20km de Maubeuge, Le Quesnoy, Bavay et à 30 minutes de Valenciennes

Une vie sociale riche avec de nombreuses sorties et activités internes



Un établissement dynamique avec une prise en soins reconnue où il fait bon vivre